Informations de l'OSE

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **42 (2015)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Conseil OSE

Je souhaite retirer mon capital du 2e pilier. Est-ce possible si j'habite à l'étranger?

Tout dépend si vous habitez dans un pays de l'UE ou de l'AELE ou pas. Généralement, une personne résidant dans un pays de l'UE/AELE ne peut obtenir le versement du capital du 2e pilier si, dans son pays de résidence, elle est soumise à l'assurance obligatoire contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Les indépendants peuvent percevoir le 2e pilier dans la mesure où leur pays de résidence ne prévoit pas d'assurance obligatoire contre les risques susmentionnés pour les indépendants.

Toute personnes domiciliée en dehors d'un pays de l'UE ou de l'AELE peut demander le versement du capital du 2e pilier. Il est toutefois recommandé de s'informer en temps opportun sur cette possibilité auprès de sa caisse de pensions. Les caisses de pensions peuvent en effet refuser un versement en espèces si la personne concernée a déjà atteint l'âge où la caisse de pensions a prévu la possibilité d'un départ en retraite anticipée.

Les avoirs du 2e pilier peuvent également être utilisés pour le financement, la construction ou la rénovation d'un logement à usage personnel ou pour l'amortissement d'une hypothèque. Cela vaut également lorsque le bien se trouve dans l'un des pays de l'UE ou de l'AELE.

Le versement de la part surobligatoire du 2e pilier est toujours possible. Pour tout versement en capital des avoirs de la caisse de pensions, il est toutefois recommandé de souscrire une assurance pour les risques décès et invalidité.

SERVICE JURIDIQUE DE L'OSE

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

Communiqué sur le droit de vote et d'élection

Les Suisses de l'étranger peuvent participer aux votations et aux élections de Suisse, à condition toutefois d'être inscrits sur un registre électoral en Suisse. L'immatriculation de citoyens suisses auprès d'un consulat ou d'une ambassade à l'étranger n'entraîne pas automatiquement leur inscription sur un registre électoral. Celle-ci doit être demandée explicitement. Normalement, les Suisses de l'étranger sont inscrits sur le registre électoral de leur dernière commune de résidence en Suisse. Cette inscription doit être renouvelée régulièrement, au plus tard tous les quatre ans, auprès de la commune (et non pas auprès de la représentation suisse à l'étranger). Ce processus n'est pas automatique. Certaines communes invitent régulièrement leurs électeurs de l'étranger à renouveler leur inscription, d'autres non. Les formulaires pour l'inscription ou le renouvellement de la même sont disponibles sous: www.eda.admin.ch > Documentation > Publications > Suisses de l'étranger > Mémentos «Droits politiques»

Les bourses octroyées durant une formation en Suisse

Effectuer une formation en Suisse est très attrayant pour bon nombre de jeunes Suisses de l'étranger. C'est en tout cas le constat du service de conseil «educationsuisse – formation en Suisse», qui enregistre un nombre croissant de demandes et de conseils.

En Suisse, d'une manière générale, le financement de la formation des enfants est à la charge des parents. Pour que tous aient la chance de se former, mêmes les jeunes issus de milieux modestes, une allocation de formation peut être sollicitée. Pour les jeunes Suisses de l'étranger, c'est le canton d'origine qui est compétent en la matière. Ces allocations de formation – comme on appelle aujourd'hui les bourses –, visent à proposer une aide financière durant une formation et non à remédier à une situation d'urgence. Ces allocations ne couvrent généralement pas l'intégralité des coûts des études et de la vie des étudiants.

Le calcul d'une allocation de formation dépend principalement des revenus et de la fortune des parents. Chaque canton applique une législation et une réglementation qui lui sont propres. Il est donc fortement recommandé de clarifier au plus tôt les questions suivantes: est-il possible de soumettre une demande d'allocation? La formation souhaitée donne-t-elle droit à l'octroi d'une allocation? Quels sont les délais à respecter? Quels sont les documents requis?, etc. Les parents doivent également vérifier si leur pays de résidence soutient financièrement une formation en Suisse.

Toute personne requérant une allocation de formation doit être en possession d'une attestation de l'établissement de formation. Il faut généralement attendre plusieurs mois avant que les autorités cantonales ne statuent définitivement sur l'octroi et le montant de l'allocation.

Dans certains cas, les universités peuvent également accorder des allocations de formation, mais elles attendent le plus souvent la décision du canton. Par ailleurs, plusieurs fondations privées proposent également une aide à la formation. C'est également le cas de certaines communes d'origine, qui peuvent octroyer une aide financière complémentaire.

Les jeunes Suisses de l'étranger souhaitant effectuer une formation en Suisse, qu'il s'agisse d'un apprentissage ou d'études universitaires, doivent s'occuper sans attendre de la question du financement de leur séjour en Suisse.

educationsuisse

Formation en Suisse
Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE
tél. +41 (0)31 356 61 04, fax +41 (0)31 356 61 01
www.educationsuisse.ch, info@educationsuisse.ch
fiona.scheidegger@educationsuisse.ch
ruth.vongunten@educationsuisse.ch

Pâques en Suisse

La semaine de sports d'hiver à Davos est un exemple parmi tant d'autres des activités proposées par l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) pour les jeunes. Sur son site, l'OSE publie régulièrement de nouvelles offres.

Le service des jeunes de l'OSE propose aux jeunes Suisses de l'étranger un programme varié associant loisirs, formation et politique: camps d'hiver et d'été, cours linguistiques ou séminaires politiques. De quoi satisfaire toutes les attentes, quelles qu'elles soient.

Vous souhaitez passer les vacances de Pâques en Suisse et vous adonner aux joies du ski et du snowboard dans les Alpes suisses? Pourquoi ne pas vous inscrire à la semaine de sports d'hiver à Davos? La région de Davos-Klosters, avec ses six sous-régions, 320 kilomètres de pistes et plusieurs parcs de loisirs, réunit toutes les conditions pour célébrer les joies de l'hiver entre neige et soleil.

Le camp se déroulera du 4 au 12 avril 2015 à Davos. Une équipe de moniteurs propose aux jeunes de 15 ans et plus des cours de ski ou de snowboard. Le camp propose également des ateliers et des activités variées tout au long de ce séjour alpin. Qu'ils soient débutants ou expérimentés, tous les skieurs et les snowboardeurs bénéficient d'un encadrement optimal.

Date: du 4 au 12 avril 2015
Âge: dès 15 ans
Hébergement: Ski- und Ferienhaus Davos
Coût: CHF 980.– (Skipass, cours, programme-cadre, hébergement, entretien compris); le voyage jusqu'à Davos est à la charge des participants.
Inscription: www.aso.ch ou www.swisscommunity.org

Les nouvelles offres d'été sont régulièrement publiées sur les sites ww.aso.ch et www.swisscommunity.org. Le programme prévoit différents camps d'été (du 11 au 24 juillet et du 25 juillet au 7 août 2015), des cours linguistiques (du 29 juin au 10 juillet 2015) et des séminaires politiques (du 10 au 16 août 2015).

Pour plus d'informations, contactez le service des jeunes de l'OSE au numéro +41 31 356 61 00 ou à l'adresse youth@aso.ch.

Camps de vacances pour les 8-14 ans

Tu as entre 8 et 14 ans? Tu souhaites passer 14 jours en Suisse et apprendre à mieux connaître ton pays d'origine? Alors inscris-toi à un camp de vacances de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger.

Programme

Pendant juillet et d'août, nous organisons des camps d'été dans les plus belles régions de Suisse. Au programme: la visite de sites emblématiques, des randonnées à la découverte de lacs, de montagnes, de cours d'eau et de paysages typiques et peut-être aussi des excursions en ville. Certaines journées se déroulent également au centre de vacances et auront pour thème différentes activités telles que des jeux, du sport et des ateliers.

Vivre avec des participants venus d'autres pays et échanger avec eux au-delà des barrières linguistiques, culturelles et nationales sera l'occasion unique de te faire de nouveaux amis et de passer des moments inoubliables!

Langue

Les participants à nos camps viennent du monde entier et parlent différentes langues telles que l'allemand, le français, l'anglais, l'espagnol ou encore l'italien. L'équipe de direction organise les programmes en allemand, en français et en anglais. La langue est indépendante de celle parlée dans la région du camp.

Coûts

Les coûts sont indiqués dans la liste ci-après. La Fondation pour les enfants suisses à l'étranger s'emploie à ce que tous les enfants suisses de l'étranger aient au moins une fois la possibilité de passer des vacances en Suisse. C'est pourquoi il est possible de demander une réduction de prix. Le formulaire prévu à cet effet peut être demandé lors de l'inscription.

Voyage/lieu de rendez-vous

Le rendez-vous est toujours fixé à midi à l'aéroport de Zurich. Le voyage jusqu'à l'aéroport de Zurich et, au retour, depuis l'aéroport de Zurich, est organisé et financé par les parents..

Inscription

Les informations détaillées sur les différents camps de vacances ainsi que le formulaire d'inscription seront disponibles dès janvier 2015 sous www.sjas.ch. Sur demande, nous vous envoyons volontiers notre brochure d'information par la poste.
Le délai d'inscription est fixé au 15 mars 2015.

Camp d'été 2015

du samedi 27 juin au vendredi 10 juillet: Reckingen pour enfants de 8 à 12 ans, prix: CHF 900.–
du samedi 27 juin au vendredi 10 juillet: Aurigeno pour enfants de 11 à 14 ans, prix: CHF 900.–
du mercredi 1er juillet au vendredi 10 juillet: voyage suisse pour 24 enfants de 12 à 16 ans, prix: CHF 950.–
du samedi 11 juillet au vendredi 24 juillet: Eggberge pour enfants de 8 à 12 ans, prix: CHF 900.–
du samedi 11 juillet au vendredi 24 juillet: La Punt pour enfants de 8 à 14 ans, prix: CHF 900.–
du samedi 25 juillet au vendredi 7 août: Diemtigtal pour enfants de 8 à 12 ans, prix: CHF 900.–
du samedi 25 juillet au vendredi 7 août: Charmey pour enfants de 11 à 14 ans, prix: CHF 900.–
du samedi 8 août au vendredi 21 août: Prêles pour 42 enfants de 8 à 12 ans, prix: CHF 900.–
du samedi 8 août au vendredi 21 août: Balade en bateau à voiles sur le Léman pour enfants de 11 à 14 ans, prix: CHF 950.–

Le secrétariat se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information:
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)
Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE
tél. +41 (0)31 356 61 16, fax +41 (0)31 356 61 01
e-mail: info@sjas.ch
www.sjas.ch > Nos prochains camps

Stiftung für junge Auslandschweizer
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
Fondazione per i giovani svizzeri all'estero
Fundaziun per giuvens svizzers a l'ester